

Le parcours européen des cités éducatives

Information du 30 mai 2024 relative au changement de date du webinaire d'information sur la campagne d'inscription aux parcours européens des cités éducatives

Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par : Céline Audry

mél. : ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de collèges appartenant à une cité éducative de l'académie de Créteil.

OBJET

La présente information a pour objet de préciser le contenu des parcours européens ouverts aux collèges appartenant à une cité éducative ainsi que les modalités d'inscription pour l'édition 2024-2025.

Le parcours européen des cités éducatives, un vecteur de mobilité et d'autonomie pour les élèves et les enseignants

Lancé dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022, le parcours européen des cités éducatives est un dispositif phare du projet académique

Il s'agit :

- d'aider les collégiens à renforcer leur aisance à l'oral dans une langue vivante étrangère, à sortir de leur environnement quotidien, de s'ouvrir aux autres et de gagner en autonomie.
- d'accompagner les enseignants dans un projet d'ouverture européenne Erasmus +, pour développer des partenariats avec des établissements scolaires européens.

L'édition 2024-2025 du parcours européen poursuit ces objectifs et évolue en proposant un parcours de formation progressif pour les élèves de quatrième et de troisième.

Un parcours progressif et souple en deux étapes

Le parcours linguistique et culturel proposé dans le cadre de ce dispositif s'organise en deux temps. La brochure placée en annexe détaille ces éléments :

- **un séjour immersif en Normandie ou en Alsace pour les élèves des classes de 4^e.** Point de départ du parcours linguistique et culturel, ce séjour organisé par les PEP Découvertes offre la possibilité à ces élèves, l'année suivante, de s'engager dans la seconde étape du parcours : un échange linguistique.
- **un échange linguistique pour les élèves de troisième ayant vécu l'année précédente le séjour immersif.** Cet échange peut s'envisager selon trois modalités :

- un accueil au sein de votre établissement d'une classe issue d'un établissement partenaire à l'étranger ;
- un séjour immersif pour vos élèves en Normandie ou en Alsace avec la classe partenaire ;
- un séjour à l'étranger avec un accueil en famille chez les correspondants européens de vos élèves.

En parallèle de ce parcours de formation pour les élèves, les enseignants ont la possibilité de vivre une expérience Erasmus+. Cette opportunité leur permet de préparer la seconde étape du parcours des élèves en établissant des liens avec les établissements d'accueil à l'étranger.

Nous conseillons de réaliser la mobilité Erasmus +, l'année du séjour immersif ou l'année précédente pour garantir les conditions d'une poursuite du parcours « élève » au-delà de sa première étape.

Le financement de ce dispositif peut s'envisager dans le cadre de la programmation de la cité éducative.

Une réunion d'information à distance le 19 juin 2024 de 16 h à 17 h

Nous vous proposons de participer à une réunion d'information à distance en suivant [ce lien de connexion](#)

Inscription et accompagnement

– Pour s'inscrire à un séjour linguistique à Port Bail ou en Alsace, contacter Madame Paillet des PEP découvertes (Inscription, réservation, suivi) :

g.paillet@pep-decouvertes.fr

– Pour être accompagné dans le parcours européen des cités éducatives, contacter la DAREIC : ce.dareic@ac-creteil.fr

– Pour être accompagné dans la préparation pédagogique du séjour, contacter l'IA-IPR d'anglais ou d'allemand en charge de votre district.

La directrice de cabinet adjointe

Céline AUDRY